

Résumé de nos plans de prévoyance

Plans de prévoyance LPP-Mini

Au premier plan nous avons dans le domaine "Mini" **une solution avantageuse** qui couvre **l'assurance obligatoire selon la LPP**. Pour maintenir la prévoyance professionnelle aussi pour les bas revenus et les travailleurs à temps partiel, la coordination du salaire assuré peut être adaptée au degré d'occupation. Le salaire annuel est assuré jusqu'à concurrence du plafond LPP et les prestations risquées sont définies selon l'avoie de vieillesse acquis.

Votre solution optimale de prévoyance professionnelle pour répondre aux exigences légales minimales

En bref

- ✓ Assurance minimale
- ✓ À moindre coût
- ✓ Coordination du salaire
- ✓ Prestations risquées selon l'avoie de vieillesse

Au choix:

- ✓ Travail à temps partiel
- ✓ Sans plafond du salaire
- ✓ Couverture accident, si salaire non plafonné

Plans de prévoyance LPP-Midi

Un **bon rapport prestations/prix** qualifie le plan de prévoyance dans le domaine 'Midi'. Le salaire assuré est coordonné au choix, avec ou sans plafonnement. Possibilité de tenir compte du degré d'occupation pour la coordination. Les prestations de risques sont définies selon le salaire et peuvent, si nécessaire être augmentées. Pour une augmentation supplémentaire des prestations de vieillesse ou pour des raisons fiscales, un pourcentage plus élevé peut être choisi pour l'épargne.

Votre solution optimale de prévoyance professionnelle pour maintenir votre niveau de vie dans un cas d'assurance.

En bref

- ✓ Bon rapport prestations/prix
- ✓ Coordination du salaire
- ✓ Prestations de risques selon le revenu

Au choix:

- ✓ Pourcentage épargne flexible
- ✓ Prestations risquées plus élevées
- ✓ Sans plafond du salaire
- ✓ Travail à temps partiel pris en compte
- ✓ Couverture accident, si salaire non plafonné

Résumé de nos plans de prévoyance

Plans de prévoyance LPP-Maxi

Si vous mettez une **protection élevée de prévoyance professionnelle en cas d'invalidité et décès** au premier plan, optez pour le plan de prévoyance dans le domaine 'Maxi'. L'épargne est basée sur le salaire coordonné. Le salaire assuré 2 n'est pas coordonné. Les prestations risques se basent sur le salaire AVS et sont définies selon le salaire. Deux variantes sont à disposition. Pour une augmentation supplémentaire des prestations de vieillesse ou pour des raisons fiscales, un pourcentage plus élevé peut être choisi pour l'épargne.

Votre solution optimale de prévoyance professionnelle, si vous mettez les prestations risques au premier plan.

En bref

- ✓ Protection de prévoyance élevée
 - ✓ Deux différents salaires assurés.
 - ✓ Coordination du salaire pour l'épargne
- Au choix:
- ✓ Épargne flexible
 - ✓ Prestations risques plus élevées
 - ✓ Couverture accident dans le secteur dépassant la limite LAA

Plans de prévoyance LPP-Maxi-Plus

Si une **protection très élevée de prévoyance professionnelle** et les **aspects fiscaux** sont au premier plan, optez pour le plan de prévoyance dans le domaine 'Maxi-Plus'. Le salaire assuré correspond au salaire AVS. Les prestations risques sont définies selon le salaire. Deux variantes sont à disposition. Pour une augmentation supplémentaire des prestations de vieillesse ou pour des raisons fiscales, un pourcentage plus élevé peut être choisi pour l'épargne.

Votre solution optimale de prévoyance, si vous mettez la protection de prévoyance au premier plan.

En bref

- ✓ Protection de prévoyance très élevée
 - ✓ Salaire AVS assuré
- Au choix:
- ✓ Epargne flexible
 - ✓ Prestations de risques plus élevées
 - ✓ Couverture accident dans le secteur dépassant la limite LAA

Plans de prévoyance Cadre

Pour les besoins d'une **protection supplémentaire** de prévoyance professionnelle pour un groupe de personnes bien défini, vous pouvez choisir un plan cadre, en complément à un des plans mentionnés ci-dessus. Le salaire assuré est coordonné. Les prestations risques sont définies selon le salaire et tiennent compte du fait que la part 1er pilier diminue sensiblement en proportion à un revenu élevé.

Votre solution optimale de prévoyance, si vous désirez une protection supplémentaire pour les revenus supérieurs.

En bref

- ✓ Domaine subobligatoire en complément à la LPP
- ✓ Salaire en rapport à la LPP
- ✓ Couverture accident